

Souffrance au travail des magistrats

Etat des lieux, état d'alerte

Depuis de longues années, l'USM alerte sur l'importante dégradation des conditions de travail des magistrats et la souffrance que ceux-ci ressentent de plus en plus intensément.

Elle a estimé nécessaire d'engager une réflexion sur cette souffrance au travail. Une centaine de magistrats ont livré leurs témoignages, brisant ainsi une loi du silence qui reste trop souvent de mise au sein de la magistrature.

À partir des témoignages ainsi recueillis, l'USM a recherché les causes des souffrances exprimées : sous-effectifs chroniques, management inadapté, gestion défectueuse du corps, entre autres. Elle a également dégagé un certain nombre de pistes pour remédier à ces situations de souffrance.

Le 19 février 2015, elle a donc largement diffusé son livre blanc « Souffrance au travail des magistrats. Etat des lieux, état d'alerte¹ ».

L'USM attend de la Chancellerie :

- en urgence, des recrutements visant à combler les postes vacants,
- une évaluation précise des besoins à plus long terme. A ce titre, la reprise des travaux du groupe de travail sur la charge de travail des magistrats est indispensable, ainsi que la prise en compte de données qualitatives, plus que quantitatives, comme critères d'évaluation des décisions,



SOUFFRANCE AU TRAVAIL DES MAGISTRATS

Etat des lieux, état d'alerte

Février 2015

¹http://www.union-syndicale-magistrats.org/web/upload_fich/publication/livre_blanc_2015/livre_blanc_souffrance.pdf

- le respect des droits des magistrats, notamment en termes de durée de temps de travail (temps de repos),
- la mise en place d'indicateurs de la qualité de vie au travail,
- une formation obligatoire des chefs de juridictions au management et à l'évaluation des risques psychosociaux,
- la prise en compte des décisions des instances du dialogue social (notamment assemblées générales, CHSCT-D),
- la mise en œuvre concrète du plan d'action ministériel diffusé fin 2013.

A la suite de la diffusion du Livre blanc de l'USM, la garde des Sceaux a publié dès le lendemain un communiqué. Étrangement, le livre blanc de l'USM n'y est pas mentionné, mais la concomitance entre la parution de ce livre et la diffusion du communiqué est révélatrice.

La garde des Sceaux y rappelle qu'un plan d'action sur la souffrance au travail a été adopté fin 2013 et qu'un bilan doit prochainement en être présenté. Elle indique qu'elle a donné mission à l'École nationale de la magistrature d'accentuer la formation des chefs de juridiction sur cette thématique, qu'elle envisage d'autres mesures de soutien, comme un accompagnement psychologique ou la mise en service d'un numéro vert dédié. Elle rappelle l'augmentation des recrutements pour 2015 et précise que la réforme J21 « *comporte un volet important d'amélioration des conditions d'exercice des missions des magistrats et des fonctionnaires de justice* ».

L'USM a fait savoir à la ministre, dans un courrier du 25 février, que ces mesures, aussi intéressantes soient-elles, sont insuffisantes au regard des problématiques soulevées par les témoignages recueillis.

Au-delà de la reprise des travaux du groupe de travail consacré à

« l'évaluation de la charge de travail des magistrats », l'USM demande que les compte-rendus des séances antérieures, au cours desquelles diverses normes ont d'ores et déjà été arrêtées, soient enfin diffusés.

L'USM a rencontré la garde des Sceaux le 9 mars 2015. L'USM lui a demandé, à titre symbolique, de signer officiellement le plan d'action ministériel sur la lutte contre la souffrance au travail, plan qui tarde à se mettre en œuvre concrètement. L'USM participera activement au comité de suivi de ce plan qui se réunira prochainement.

L'USM a aussi souligné la nécessité pour le ministère de prendre acte des conséquences découlant des nombreuses vacances de postes et d'impulser officiellement une priorisation des contentieux au sein des juridictions.

L'USM a, par ailleurs, réclamé que les droits des magistrats soient respectés, notamment les temps de repos, de récupération, l'obligation de formation continue... et que les données relatives aux arrêts maladie, aux temps partiels et congés

divers soient communiquées de manière transparente pour ensuite être analysées.

L'USM, qui a transmis son livre blanc à ses interlocuteurs institutionnels, a reçu diverses réponses : du Président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, du Président de la conférence des Premiers présidents, de l'Inspecteur général des Services judiciaires, du Directeur de l'École nationale de la magistrature, du Président de la conférence des présidents...



Ainsi, le Président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, dans sa réponse du 20 février 2015, a relevé que « *les témoignages, par leur nombre et leur sincérité, sont édifiants, voire inquiétants, au regard des responsabilités que doivent exercer au quotidien ces magistrats* ».



Saluant le travail de l'USM qui va au-delà de simples constats pour présenter plusieurs « remèdes », il a émis le souhait que « *les interlocuteurs de l'USM sauront recevoir ce travail avec intérêt* ».

L'USM a également reçu la réponse du Président de la conférence des premiers présidents.

Elle note que la conférence reconnaît le « surinvestissement » des magistrats et que les délibérations prises par cette conférence (et visées dans le livre blanc) actent l'impossibilité de traiter tous les contentieux avec le niveau de qualité et le délai raisonnable que nos concitoyens sont en droit d'attendre de leur Justice.

L'USM partage le vœu de la conférence : « *La conférence des premiers présidents, qui fait le constat de l'inadéquation durable des moyens humains et budgétaires de l'institution judiciaire à la bonne exécution de ses tâches traditionnelles et de ses attributions nouvelles, appelle donc de ses vœux de vraies réformes de structure et un recentrage du juge sur ses missions essentielles* ».

INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES JUDICIAIRES

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

L'USM a reçu la réponse de l'Inspecteur général des services judiciaires. Il a souligné que la question des conditions de travail des magistrats fait partie des préoccupations de l'Inspection ; qu'une formation sur les risques psychosociaux avait été organisée en 2013 à l'attention des inspecteurs et inspectrices et devrait être renouvelée prochainement.

Il a indiqué qu'il était prêt à rencontrer l'USM « *pour échanger sur la façon de mieux prendre en compte*



cette dimension légale de l'organisation et du fonctionnement des juridictions ».



Le Directeur de l'École nationale de la magistrature a annoncé que le livre blanc sera « *très utilement exploité par l'ENM dans le cadre des nombreuses formations, continues ou initiales, qui abordent déjà cette douloureuse thématique, tant sur le plan de la gestion du stress, des audiences conflictuelles ou des flux, que sur celui du management interne des juridictions et notamment de la détection et de la prévention des souffrances professionnelles* ».

L'USM se félicite de cette démarche, elle est en effet convaincue que ce n'est qu'en développant le débat et les échanges sur ce sujet que les choses évolueront.

La conférence des présidents a fait savoir qu'elle partage les préoccupations de l'USM et qu'elle a lancé une large consultation auprès de ses membres.

L'USM, après l'envoi de son livre blanc à chaque membre du Conseil supérieur de la magistrature, a sollicité une rencontre avec ceux-ci pour prolonger cette réflexion.

Enfin, l'USM a rencontré les conseillers Justice de l'Élysée, le 10 mars, et de Matignon, le 16 mars.

Elle a rappelé l'impérieuse nécessité de prendre acte que les juridictions ne peuvent pas faire face à l'ensemble de leurs missions et d'en tirer les conséquences, tant en terme de priorisation des contentieux, que de hausse significative des recrutements.

L'USM maintient sa mobilisation pour améliorer les conditions de travail des magistrats et faire cesser les situations de souffrance.